

Zéro phyto dans notre ville

Aujourd'hui, les études montrent les impacts négatifs sur l'homme et son environnement des pesticides ou produits phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides). La réglementation accompagne peu à peu leur suppression et la Ville de Bourg-la-Reine est particulièrement impliquée pour faire évoluer ses méthodes de travail et atteindre l'objectif zéro phyto dans le cadre de la gestion de ses espaces verts.

Les risques liés aux pesticides

Une fois pulvérisés, les pesticides contaminent l'air, le sol et les nappes phréatiques. Selon la durée de l'exposition, les effets provoqués par ces produits chimiques peuvent être plus ou moins graves. Même à faible dose, ces produits chimiques n'épargnent ni la population environnante, notamment les enfants et les personnes âgées, ni la biodiversité, les insectes pollinisateurs (abeilles, papillons, etc.) étant fortement menacés.

La politique « zéro phyto » à Bourg-la-reine

Depuis plusieurs années, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée dans une démarche plus respectueuse de l'environnement pour l'entretien de ses espaces verts. L'objectif « zéro phyto » est progressivement mis en œuvre: il s'agit de réduire puis de supprimer l'usage des produits chimiques dans les espaces publics de la ville.

Point sur la réglementation relative aux produits phytosanitaires

En raison des risques sanitaires et environnementaux que présentent les pesticides, plusieurs textes réglementaires encadrent leur utilisation dans les collectivités. Par exemple, le **Plan Ecophyto 2018**, issu du Grenelle de l'environnement, vise la réduction de l'usage des pesticides de 50% en zones agricoles et non agricoles, d'ici à 2018.

L'arrêté du 27 juin 2011 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux ouverts au public (établissements scolaires, maisons de retraites, hôpitaux, espaces verts, etc.). Il interdit les produits dangereux pour la santé et précise les conditions d'emploi à respecter pour les produits qui peuvent être utilisés.

Un cimetière sans pesticides, c'est possible

A Bourg-la-Reine, jusqu'en 2012, le désherbage par des pesticides s'est parfois imposé dans le cimetière, et ce, afin de répondre à une volonté partagée d'absence de mauvaises herbes au sein de cet espace.

Aujourd'hui, la gestion des espaces verts par des méthodes alternatives sans produit toxique (désherbage biologique, thermique, etc.) est de plus en plus efficace mais nécessite une réorganisation des tâches.

Les agents municipaux doivent maintenant associer plusieurs méthodes alternatives pour l'entretien du cimetière :

- **le désherbage thermique (à vapeur sèche, au gaz) ;**
- **le désherbage manuel (binette) ;**
- **la végétalisation des pieds d'arbres, plantations d'arbustes et de vivaces.**

D'autres pistes sont en cours de réflexion tel que l'engazonnement de certaines divisions.

Ces méthodes peuvent parfois s'avérer un peu moins efficaces et plus contraignantes mais elles permettent de :

- **protéger la santé** de tous,
- **préserver l'environnement** (air, sol, eau)
- **laisser l'accès libre aux cimetières toute l'année**, sans contrainte de fermeture au public.